

# GÉNIE-RACE 2019

## Règlement officiel

### ORGANISATION

Le **GENIE-RACE** est organisée par l'association des sapeurs de Marine 1894 dont le siège se situe au Quartier Verneau, 200 avenue René Gasnier à Angers en collaboration avec la ville d'Avrillé.

Cette 5<sup>ème</sup> édition se déroulera **le vendredi 24 mai 2019 à partir de 16h30 pour les entreprises et le 25 mai 2019 à partir de 9h00 pour le Grand Public.**

### ASSURANCE

Conformément à la législation en vigueur, l'association des sapeurs de Marine 1894 a souscrit une assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile pouvant lui incomber en cas de dommages corporels et/ou matériels causés à autrui.

L'association des sapeurs de Marine 1894 décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course.

Tous les participants doivent s'assurer individuellement pour les risques de dommages corporels. De plus, ils sont responsables civilement et pénalement de leurs actes et assument donc tous les risques liés à une épreuve de ce type, pour eux ou les autres participants tels que les spectateurs ou les équipes d'organisation.

### PARCOURS

Le **GENIE-RACE** est un parcours de **6, 5 kms avec une trentaine d'obstacles** se déroulant sur un parcours composé de sentiers caillouteux, chemins boueux et de quelques routes.

Il s'agit donc d'un parcours d'obstacles ouvert aux hommes et femmes en empruntant des chemins de terre, sentiers, buttes de terre, tranchées humides et différents obstacles ...

**Il s'agit d'une épreuve sportive non chronométrée.**

L'épreuve se déroulera par vague de 350 participants pour les entreprises, avec un départ toutes les 30 mn selon les inscriptions.

Un bracelet de couleur correspondant au numéro de vague sera remis à l'accueil. Les concurrents sont invités à se présenter 20 minutes avant leur départ à l'entrée du sas.

### LIEU ET HORAIRES

La **GENIE RACE** se déroulera le vendredi 24 mai 2019 de 16h30 à 21h00 pour les entreprises et le samedi 25 mai 2019 de 9h00 à 21h00 pour le grand public.

Le départ et l'arrivée de l'épreuve se fera au complexe sportif Delaune d'AVRILLE.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

### Pour les entreprises :

L'épreuve se courra en équipe de 2 à 10 concurrents sans distinction de sexe pour les entreprises.

Pour participer, il est obligatoire que chaque concurrent remplisse les conditions suivantes :

- Avoir payé son engagement : chèque d'inscription rédigé à l'ordre de l'association **des sapeurs de Marine 1894**.
- Avoir signé le règlement de la course.
- Avoir fourni avant le départ de la course un certificat médical datant de moins d'un an au jour de l'évènement, et stipulant la non contre-indication à la pratique du sport en compétition et ou à la pratique de la course à obstacle. Licence FFA accepté dans la limite de validité d'un an avant la date de l'évènement.

### INSCRIPTION ENTREPRISE

Les inscriptions s'effectuent avant le jour de la course dans la limite des places disponibles, 1100 participants.

Envoyer par courrier postal à l'adresse suivante, votre inscription accompagnée du règlement :

A l'attention du Caporal-chef REFFAY Caroline

#### **GÉNIE-RACE ENTREPRISES 2019**

6° régiment du Génie – caserne Verneau

200 avenue René Gasnier

49041 Angers Cedex 01

### TARIFS

ENTREPRISES : **50 euros** par personne

Ce prix comprend :

- Prestations du parcours
- Ravitaillement à l'arrivée
- Cadeau de l'évènement
- Cadeaux des partenaires
- Cocktail, dîner et soirée animée à Terra-Botanica

### Pour le grand public à partir de 16 ans :

L'épreuve se courra individuellement pour le grand public à **partir de 16 ans**.

Pour participer, il est obligatoire que chaque concurrent remplisse les conditions suivantes :

- être inscrit auprès des organisateurs en validant le règlement (case à cocher sur internet)
- avoir payé son engagement, par CB sur le site d'espace compétition [www.espace-competition.com](http://www.espace-competition.com)

- remplir l'autorisation parentale pour les mineurs et la fournir à l'accueil le jour de l'épreuve avec une pièce d'identité lors de l'accueil
- Avoir fourni avant le départ de la course un certificat médical datant de moins d'un an au jours de l'évènement, et stipulant la non contre-indication à la pratique du sport en compétition et ou à la pratique de la course à obstacle. Licence FFA est accepté dans la limite de validité d'un an avant la date de l'évènement.

## **INSCRIPTION GRAND PUBLIC**

Les inscriptions s'effectuent avant le jour de la course dans la limite des places disponibles 5500 pour le grand public.

### **TARIFS**

Grand public (adulte) : **25 euros** par personne.

De 16 ans à 17 ans inclus : **10 euros**

Ce prix comprend :

- prestations du parcours
- ravitaillement à l'arrivée
- cadeau de l'évènement

### **ANNULATION / REMBOURSEMENT**

L'organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions. Aucune annulation ni remboursement ne pourront être acceptés sauf sur avis médical justifiant d'une incapacité à participer à l'épreuve (**dans ce cas présentation d'un certificat médical obligatoire dans la limite de 15 jours suivant l'évènement et daté de 3 jours au plus après l'évènement**).

Pour les entreprises, en cas d'annulation seule la course sera remboursée et non le repas et dans les mêmes conditions que pour la course grand public.

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ, d'arrêter la course, de modifier le parcours, voire d'annuler l'évènement sans préavis en cas d'évènement grave mobilisant les personnels de l'organisation (intempérie, attentat, missions opérationnelles, autres...) de ce fait aucun remboursement ne sera effectué.

### **TENUES**

Les concurrents doivent porter une tenue qui ne craint pas d'être déchirée ni salie compte tenu du caractère salissant et abrasif du parcours et de ses obstacles. Collant ou survêtement et des gants type gants de vélos pour les franchissements d'obstacles sont vivement conseillés. Le port de bijoux est vivement déconseillé.

Le port de déguisement est autorisé mais ne devra pas entraver la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers. En outre la tenue ne devra pas être contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de dégradation des effets personnels (tenue, montre, lors de l'événement).

## **SECURITE**

Un service d'assistance médicale est assuré par des unités de secours mobiles ainsi que par un ou deux médecins sur place selon le nombre de participants. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs repartis sur le parcours. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors course toute personne qui mettrait en péril son intégrité physique ou celle d'un autre concurrent ou qui ne respecterait pas les consignes de sécurité. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions. Chaque coureur veille à sa sécurité et à celle des autres participants en adoptant une conduite empreinte de fair-play, d'entraide mais aussi de maîtrise.

**Compte tenu de la situation sécuritaire, le site sera placé sous VIGIPIRATE renforcé dans le cadre de la législation en vigueur. Toute personne, participante ou non, devra se soumettre au contrôle de sécurité.**

## **RAVITAILLEMENT**

Un ravitaillement sera mis à disposition des participants à l'arrivée.

## **ENVIRONNEMENT**

Il est demandé aux participants de respecter scrupuleusement le balisage et de ne pas sortir des sentiers délimités par l'organisation. Les participants sont civilement et pénalement responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner lors de leurs passages dans les lieux publics ou privés empruntés par la manifestation.

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours.

Adopter une attitude ECORESPONSABLE.

## **UTILISATION D'IMAGE :**

Par sa participation à l'Epreuve, chaque participant autorise expressément l'organisateur, ses ayants droits ou ayants cause à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de la « GÉNIE-RACE », sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause, afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus, associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix.

L'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

## UTILISATION DES DONNEES

Conformément aux lois informatiques et libertés, (loi 78-17 du 06 janvier 1978) vous pouvez accéder aux informations que vous avez données lors de votre inscription. En vérifier l'exactitude, les rectifier si nécessaire, et vous opposer à leur diffusion ou en limiter l'utilisation sur simple demande à l'organisation.

## CONTACT

Pour toutes questions concernant le **GENIE-RACE se déroulant à AVRILLE**, vous pouvez contacter :

L'association des sapeurs de Marine 1894

**GÉNIE-RACE 2019**

6° régiment du Génie – caserne Verneau

200 avenue René Gasnier

49041 Angers Cedex 01

02 41 33 72 54 / 07 50 83 55 86

J'ai lu et j'accepte le règlement